



DELIBERATION N°2025/42

Nombre d'élus en exercice : 11 Nombre d'élus présents : 6 Nombre d'élus ayant pris part au vote : 6
---

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 10 juin, le Conseil d'Administration dûment convoqué s'est réuni à 9H00 en séance ordinaire au CCAS, 308 rue Georges Clémenceau 65300 LANNEMEZAN, sous la Présidence de Mr Bernard PLANO.

Présents : Mmes, Mrs PELISSIER, PIQUE, ROUILLON, SENTAGNE, PLANO et MONEGO

Absents excusés : Mmes, Mr BACQUE, MEJAMOLLE, NOGUES, ORTE et DA BENTA

Secrétaire de séance : Mme Muriel PELLICER

### OBJET : Vente thermoscelleuse du CCAS

Mr le Président explique aux membres du CA que la thermoscelleuse du CCAS basée à l'EHPAD qui servait à l'étiquetage des barquettes pour les repas à domicile ne sert plus.

Il propose donc aux membres du CA la vente de cette thermoscelleuse à la société EDENIS pour un montant de 15 000 € TTC

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le Président entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

#### **AUTORISE**

- la vente de la thermoscelleuse du CCAS à la société EDENIS pour un montant de 15 000 € TTC.
- Mr Le Président à signer l'accord de vente entre les deux parties.

Affiché le

Pour copie conforme,  
La vice-présidente,



FRANCOISE PIQUE  
VICE-PRESIDENTE DU CCAS  
ADJOINTE AU MAIRE  
LANNEMEZAN

Accusé de réception en préfecture 065-266501113-20250710-2025-42-DE Date de télétransmission : 10/07/2025 Date de réception préfecture : 10/07/2025
--